

---

# **Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion du parti libéral-radical « Amélioration transports sur Neuchâtel »**

Monsieur le président,  
Madame, Monsieur,

## **1. Contexte**

Le 22 juin 2023, le Conseil général a accepté la motion intitulée « Amélioration transports sur Neuchâtel ». Cette motion demande au Conseil communal d'étudier les solutions qui pourraient être mises en œuvre dans un temps raisonnable pour améliorer sérieusement, en particulier en termes de temps de déplacement et d'horaire, les liaisons de transports publics depuis notre village de Cortaillod vers le réseau CFF.

## **2. Situation actuelle**

La Commune de Cortaillod est principalement desservie par la ligne 613 en direction d'Areuse et par quelques courses directes sur la ligne 612 pour le transport des élèves vers le collège des Cerisiers. Le parcours pour relier la gare de Neuchâtel depuis Cort'Agora varie entre 40 et 50 minutes ; il nécessite au moins deux changements à Areuse et à la Place Pury. En direction de l'ouest, la situation est pire puisqu'il faut compter largement plus d'une heure pour atteindre Yverdon depuis Cort'Agora et changer de mode de transport à plusieurs reprises. A Areuse, les correspondances avec la ligne du Littorail ne sont pas toujours assurées en cas de retard du tram ou du bus. Le nombre de courses directes avec le collège des Cerisiers est limité, ce qui pose problème pour les activités scolaires en dehors des horaires réguliers. Finalement, l'horaire n'est pas cadencé et il est compliqué à comprendre. En d'autres termes, le Conseil communal partage le constat des motionnaires sur le fait que l'offre en transports publics manque d'attractivité ce qui se ressent sur leur fréquentation.

Les lignes 612 et 613 ont fait l'objet d'un appel d'offres et la concession a été octroyée à Car postal jusqu'en 2029. Des modifications d'horaires et de parcours ne peuvent être envisagées durant cette période que si le nombre de véhicules et de chauffeurs de même que le nombre de kilomètres parcourus n'augmentent pas. Un autre élément important de la situation actuelle concerne la baisse des subventions accordées par la Confédération pour le trafic régional. La pression pour réduire les subventions sur les lignes périphériques moins bien fréquentées est importante.

Au plan régional, le Canton a obtenu le rétablissement d'un train régional par heure entre Neuchâtel et Yverdon qui desservira les principales gares CFF sur cette ligne depuis le 15 décembre 2024. Cette liaison devrait passer à la demi-heure en 2030, après que les travaux sur la ligne du pied du jura auront permis de faire sauter le fameux bouchon de Gléresse, sur le lac de Bière.

Selon la loi fédérale sur les transports de voyageurs (LTV ; RS 745.1), le transport régulier de voyageurs est soumis à une concession délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT). Une concession est accordée pour un itinéraire déterminé. L'un des principes dans l'octroi d'une nouvelle concession est d'éviter la concurrence avec les lignes existantes. Les transports publics étant largement déficitaires, il s'agit d'éviter la multiplication des concessions sur les mêmes trajets qui diminuerait ainsi leur rentabilité avec comme conséquence une augmentation des indemnités à charge des pouvoirs publics.

Le droit prévoit des dérogations notamment pour le transport du personnel d'une entreprise, mais pas pour le transport régulier de passagers. La mise en place d'une ligne directe entre Cortaillod et Neuchâtel gare comme proposée dans la motion n'est donc pas envisageable selon les dispositions actuelles en matière de transports publics, sachant que la ligne de bus 613 et le Littorail sont déjà au bénéfice d'une concession fédérale et financées par l'OFT, le Canton et les communes. Par contre, vu les améliorations prévues sur la ligne CFF entre Yverdon et Neuchâtel, le Conseil communal est d'avis qu'une liaison directe entre Cortaillod et cette ligne a une importance stratégique pour rapprocher notre Commune du Bassin lémanique et de la Suisse alémanique.

### **3. Amélioration dès le 15 décembre 2024**

Dans ce contexte compliqué, le Conseil communal est intervenu en 2021 auprès du Service cantonal des transports dans le but d'obtenir des améliorations de la situation. Ce dernier a réagi positivement et un mandat cofinancé par la Commune et le Canton a été donné à un bureau spécialisé dans les transports publics. Les objectifs du Conseil communal pour ce mandat étaient les suivants :

- Améliorer la cadence de l'horaire en direction de la Place Pury et les correspondances à Areuse.
- Créer une liaison directe et régulière avec la ligne CFF en direction de Neuchâtel et d'Yverdon.
- Créer une liaison directe avec le collège des Cerisiers, également en dehors des heures de pointe.

Malgré les contraintes liées à la concession de Car postal, la situation actuelle peut être améliorée substantiellement. Ces contraintes obligent cependant à revoir le parcours des lignes actuelles. Le principal changement concerne la ligne 612 qui reliera le collège des Cerisiers respectivement la gare CFF de Gorgier à la gare CFF de Boudry en passant par Cort'Agora. La ligne 613 reliera Cort'Agora à Perreux en passant par Areuse et Boudry-Littorail. Cette ligne desservira également la boucle des Câbles dans un sens le matin et dans l'autre l'après-midi.

La nouvelle solution présente les améliorations suivantes :

- Un horaire régulier avec la Place Pury via Areuse toutes les 15 minutes aux heures de pointe et deux fois par heure aux heures creuses et une sécurisation de la correspondance à Areuse.
- Une liaison régulière avec le collège des Cerisiers deux fois par heure aux heures de pointe et une fois aux heures creuses.
- Une liaison régulière une fois par heure en 35 minutes avec la gare d'Yverdon via la gare CFF de Gorgier.
- Une liaison régulière une fois par heure en 30 minutes avec la gare CFF de Neuchâtel via la gare CFF de Boudry.

A l'horizon 2030, ces deux liaisons devraient passer à une cadence de 30 minutes grâce au doublement du train régional prévu sur la ligne du Pied-du-Jura.

Ce nouvel horaire fait l'objet actuellement d'une consultation dans le cadre de la consultation publique de l'horaire de 2025, lequel doit entrer en vigueur le 15 décembre 2024.

### **4. Durabilité**

L'amélioration de l'attractivité des transports publics permet d'encourager la population de Cortaillod à utiliser ce mode de transport. La nouvelle organisation des transports étant intégrée dans la communauté tarifaire du réseau de transport neuchâtelois, elle n'a pas de conséquences financières pour la Commune, ni pour les usagers.

## 5. Conclusion

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter ce rapport et de classer la motion dont il est question.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 27 mai 2024

Au nom du Conseil communal  
Le président                      Le chef du dicastère  
Olivier Félix                      Olivier Rochat

Réf. 011.000.1  
document2